

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-222

présenté par
Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

ARTICLE 32**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	19 311 570
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	19 311 570	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conférence 'Paris Climat 2015'	0	0
TOTAUX	19 311 570	19 311 570
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de réduire de 50 % (hors titre 2) la contribution de l'action 2 « Action européenne » du programme 105 et d'en reverser le montant au programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » au bénéfice des actions n° 2 « Coopération culturelle et promotion du français » et n° 4 « Attractivité et recherche ». Ces deux actions ne représentent respectivement que 9 % et 14,2 % du programme 185 puisque 54,7 % des crédits de cette mission sont dévolus au service public d'enseignement à l'étranger dont l'objectif premier n'est pas la diplomatie culturelle.

La « Diplomatie culturelle et d'influence » ne représente plus que 24 % de la mission « Action extérieure de l'État ». Il est essentiel de rééquilibrer les investissements diplomatiques en faveur du rayonnement culturel de la France. Certes, la France doit financer des institutions dont elle est membre, mais les 38,6 millions d'euros versés à l'Europe, parmi lesquels 35,2 millions consacrés au Conseil de l'Europe, paraissent élevés en rapport aux 67 millions d'euros réservés à la promotion du français et à l'excellence française dans le monde.

La sphère culturelle anglo-saxonne ne cesse de progresser et d'imposer sa vision du monde en adoptant une stratégie de smart power, c'est à dire de pouvoir de l'intelligence alliant coercition par la Défense et persuasion par la Culture. Parallèlement, notre pays ne semble plus avoir de stratégie clairement définie pour affirmer sa voix à l'international. Il apparaît donc indispensable de soutenir une diplomatie douce dite de « soft power » qui permette à la France de continuer à exercer une influence via la culture, la langue, les valeurs, la formation.

La Francophonie est le 6^{ème} espace géopolitique du monde, représentant 16 % du PIB mondial et abritant 14 % des réserves mondiales de ressources minières et énergétiques. Avec 220 millions de locuteurs, notre langue devrait être parlée par plus de 700 millions de personnes en 2050. C'est toute une manière de penser qui est façonnée par le dialecte. C'est pourquoi cette force doit être entretenue afin que l'anglais ne devienne pas une seconde langue maternelle qui nous soumettrait à la domination du monde anglo-saxon. Pour conserver cet « esprit français », il apparaît essentiel de réévaluer les crédits opérant sur l'action culturelle extérieure de notre pays (Institut français, Alliances françaises, bourses aux étudiants et professionnels étrangers participant à l'excellence du système éducatif supérieur français) qui œuvre à l'usage de notre langue comme outil de communication internationale et à l'influence morale de notre pays. Il en va de même pour les crédits relatifs à « l'attractivité et recherche » qui permettent à la France de développer des pôles d'excellence et soutenir ainsi des formations supérieures délocalisées où les élites francophones seront formées chez elles.